Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 077-217704709-20240403-2024_042-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR – LA - FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICE URBANISME

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la déclaration préalable de division, enregistrée sous le numéro DP 077 470 24T0011 et délivrée le 20/02/2024, concernant le détachement d'un lot à bâtir, d'une contenance de 455 m² (lot A du projet de division),

Vu la demande de numérotation de voirie de la SEARL DML, Géomètres-Experts domiciliée 12, rue du Maréchal Joffre à Claye Souilly (77410), en date du 19 mars 2024,

Considérant la nécessité d'attribuer un nouveau numéro de voirie, pour la nouvelle parcelle à intervenir du lot considéré,

ARRETE

Article 1 : L'unité foncière, parcelle cadastrée AI 424 formant le lot A du projet de division visé, portera :

- **Le numéro : 7, rue Paul Hastier**

Article 2 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition sur la façade de la maison ou sur le mur de clôture d'une plaque de numérotation aux dimensions standards. Celle-ci sera mise en place par les propriétaires concernés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-Préfet de Torcy,
- SEARL DML, Géomètres-Experts
- Le Service du Cadastre de Melun,
- Monsieur le Receveur de la Poste de Tournan-en-Brie.

Fait à Tournan-en-Brie, le 03/04/2024

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE - Seine-et-Marne

Laurent GAUTIER

Conseiller Départemental,
Maire de Tournan-en-Brie

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 077-217704709-20240403-2024_042-AR

Commune :
TOURNAN-EN-BRIE (470)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1203 C

Document vérifié et numéroté le 18/03/2024
A PTGC Melun
Par M. VEDOVATI Sylvain
Géomètre
Signé

Melun
Pôle topographique et de gestion cadastrale
22 BLD Chamblain

77010 Melun Cedex

ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : W
Feuille(s) : 000 W 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 18/03/2024
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

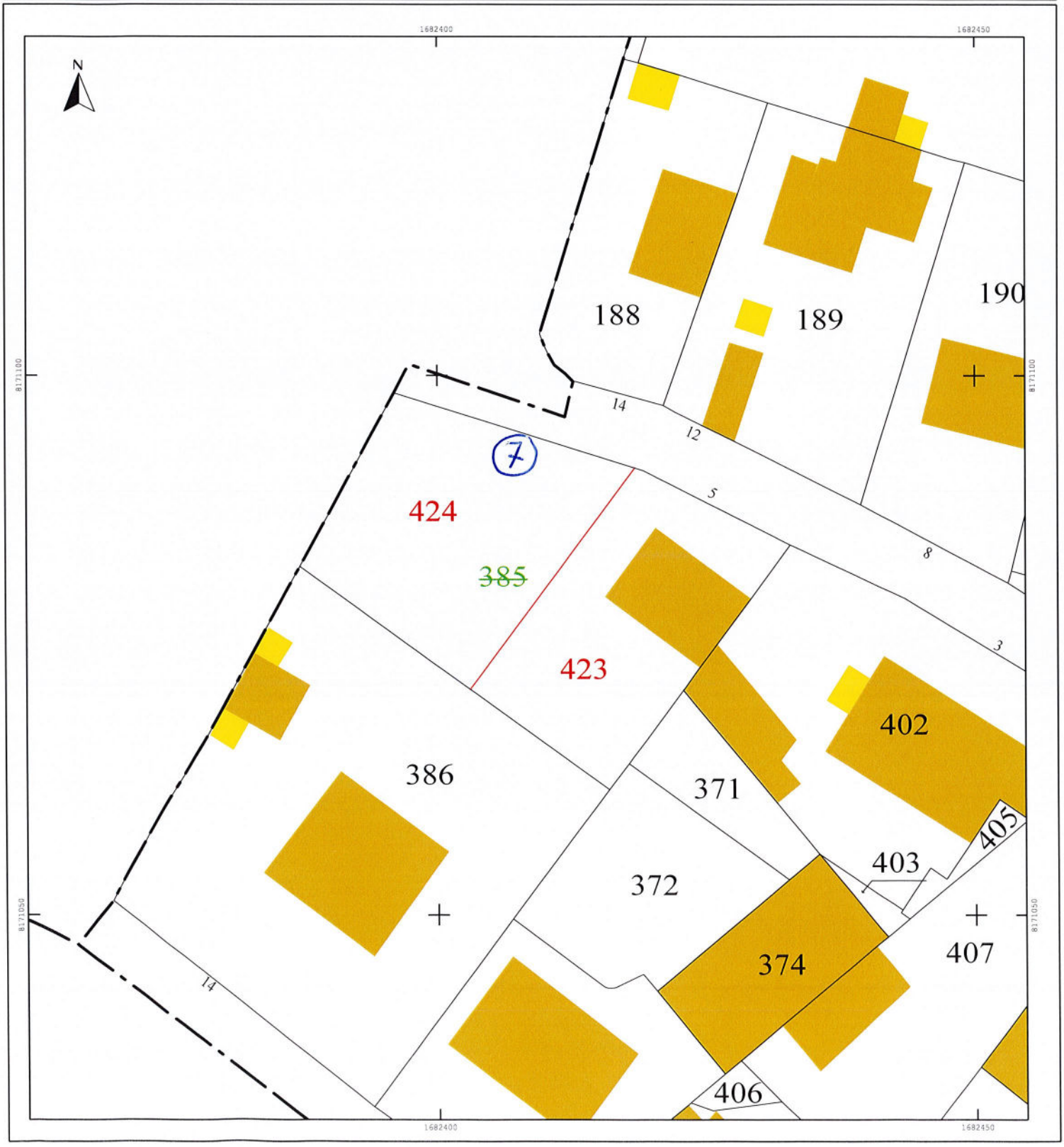
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.

A ---------- , le ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par LUQUET CHRISTOPHE (2)
Réf. : 23216
Le 04/03/2024

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

DP10

COMMUNE DE TOURNAN-EN-BRIE

Propriété de M. MARTIN Franck

PLAN DE LOTISSEMENT

Déclaration Préalable

Références Cadastrales
Lieudit : 5 Rue Paul Hastier

Section avant division: AI n° 385
Section après division: n°
Contenance Cadastrale : 08a 85ca
Superficie mesurée : 886 m²

ECHELLE : 1/200

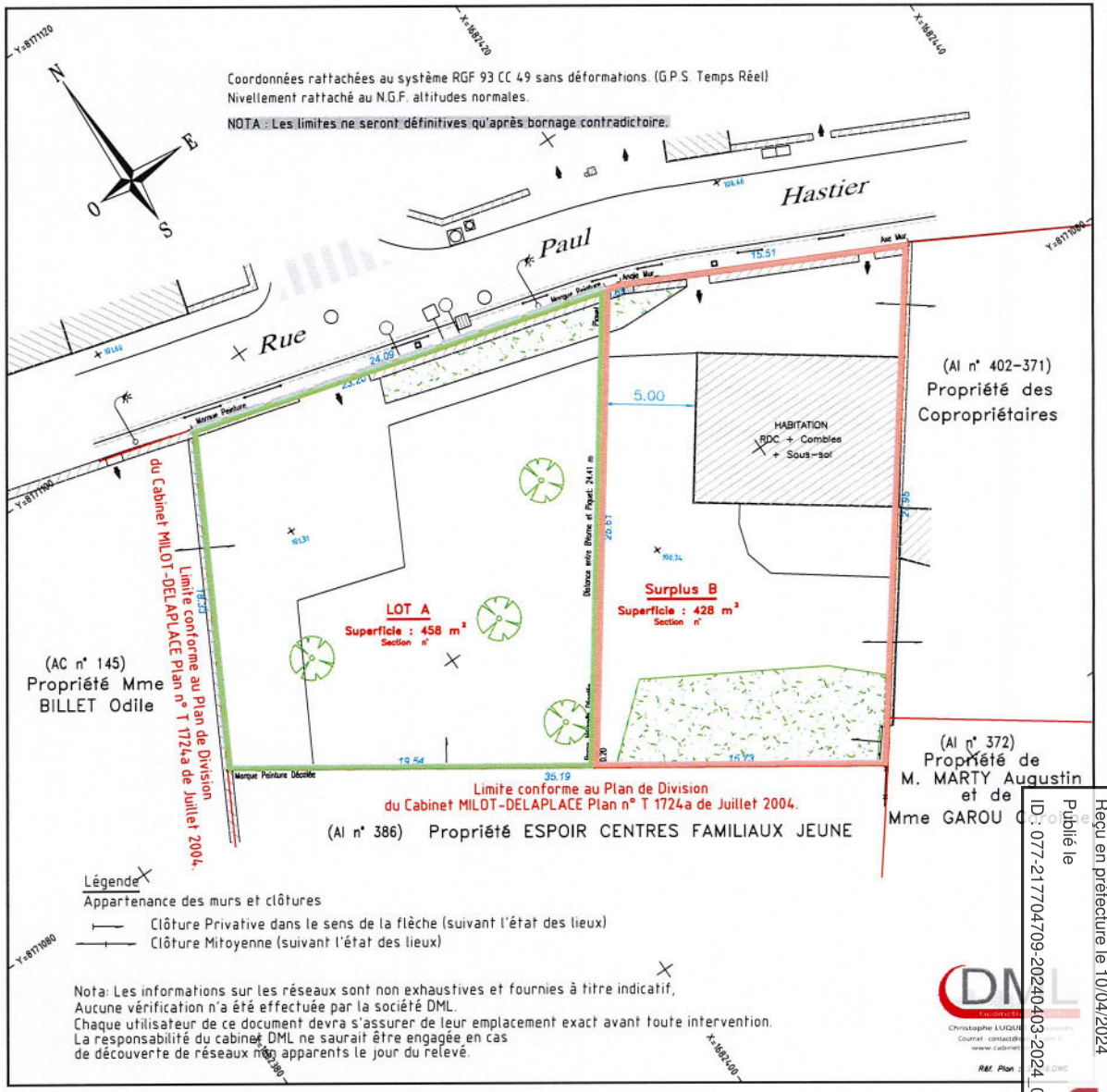
M	MODIFIE LE	NATURE DE LA MODIFICATION	MOD. N° 3
1	26/01/2024	PLAN DE LOTISSEMENT	
2	27/02/2024	MODIFICATION DU PLAN DE LOTISSEMENT	
3	01/03/2024	BORNAGE DE LA DIVISION	

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE
N° d'inscription : 2003C200006

DML
Géomètres Experts
Christophe LUQUET & Associés
Courriel : contact@cabinet-dml.fr
www.cabinet-dml.fr

CONTROLE PAR CL LE 26/01/2024

Réf. Plan : 23216.DWG-CG



Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 077-217704709-20240403-2024_042-AR